

COMMUNIQUÉ DU COMITÉ NATIONAL

Le comité national s'est réuni en visioconférence les 13 et 14 décembre 2021.

Le comité national mandate le bureau national pour obtenir la garantie d'un recrutement 2022 de trois promotions ICNA. Le concours CCINP 2022 est la première étape permettant de répondre aux enjeux de capacité de la fin de la décennie au regard du volume de départs à la retraite attendu et de la capacité de formation de l'ÉNAC comme des centres.

Le comité national demeure vigilant quant à la mise en service opérationnel de *4-Flight* en 2022, qui commencera à Reims le 5 avril prochain ; la maturité système de la version implantée et la confiance des contrôleurs aériens en leur outil de travail constituent la première des préoccupations. Par ailleurs, le comité national prend acte de la nouvelle impulsion donnée par la DSNA quant à l'accélération du déploiement de *4-Flight* dans les CRNA de l'Ouest à l'horizon 2025. Il rappelle que ce calendrier devra, d'une part, prendre en compte les besoins opérationnels notamment pour ce qui concerne le recours aux écrans 43" et, d'autre part, présenter les perspectives d'évolution en matière de fonctionnalités. Concernant les approches et tours de contrôle, alors que le programme SYSAT semble malheureusement sur le point de s'échouer, le comité national rappelle que leur modernisation technique reste indispensable à une gestion sûre et efficace du trafic aérien des années à venir.

Le comité national, après analyse des différents mandats espaces proposés par la Direction des opérations, considère que ces projets doivent donner toute leur place à l'expertise des contrôleurs concernés comme à la consultation des organisations syndicales ; ces conditions s'imposent comme des prérequis indispensables pour envisager la poursuite de ces études.

Le comité national salue la mise en œuvre d'expérimentations RH adaptées à la reprise dans les centres de Reims, de Roissy – Charles-de-Gaulle et de Nice. Ceci marque une première étape indispensable dans le cadre de la préparation de l'année 2022 qui devra s'étendre aux autres centres volontaires ou à ceux dont les expérimentations avaient été arrêtées. Le comité national rappelle que la gestion de la fatigue des contrôleurs aériens doit rester un objectif majeur de leur organisation du travail, qui plus est dans le cadre d'un environnement électronique ; la DSNA doit pleinement intégrer ce principe.

Le comité national dénonce à nouveau la limitation démesurée de l'accès au télétravail à la Direction des opérations et souligne qu'en période de vague épidémique, la protection des personnels doit rester sa priorité première.

Adopté à l'unanimité